

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 décembre 2025

---

RELATIF À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2030 -  
(N° 1641)

Rejeté

N° AC65

**AMENDEMENT**

présenté par

Mme Élisabeth Martin, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Les rémunérations des membres des organisations désignées à l'alinéa précédent sont rendues publiques »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose que toutes les rémunérations des organisateurs des JOP 2030 désignés par le présent article soient rendues publiques.

En effet, cet article pose la problématique majeure de la transparence quant à la désignation des organisateurs, simplement « reconnus » dans la loi sans aucune procédure démocratique.

L'article 7 vise à rendre publique les principales rémunérations au sein du COJOP : nous le saluons.

Rappelons qu'en février 2024, le parquet national financier a ouvert une enquête sur les conditions de la rémunération (270 000 euros bruts annuels hors prime jusqu'en 2020, de Tony Estanguet, président du Cojop de Paris 2024. Au total, la masse salariale globale du comité d'organisation

s'élevait à 584,8 millions d'euros en décembre 2023, soit 115 millions de plus que ce qui était affiché dans le dossier de candidature, et soit 13 % de son budget total. Et ce alors même que le COJOP n'est pas parvenu à respecter son budget, faisant appel à l'État et aux collectivités territoriales.

Pour autant, rien n'est prévu concernant les rémunérations des membres du CIO, véritable multinationale du sport qui présente un fonctionnement particulièrement opaque et qui est régulièrement épinglé pour des affaires de corruption et dont les membres issus des hautes sphères politiques et économiques sont légion. Pourtant, même les historiens n'ont pas accès à certaines archives.

Aucune information ne permet de retracer précisément l'argent distribué. Alors que les représentants du CIO sont rémunérés à des sommes astronomiques dont le détail n'est pas rendu public et ne rendent de comptes à personne, de nombreux athlètes, pourtant véritables acteurs des JOP ont parfois été contraints d'organiser des cagnottes pour couvrir leurs dépenses y compris dans les pays les plus riches comme la France.

Nous dénonçons donc fermement le manque de transparence qui accompagne l'idéologie du « sport business », bien loin d'une fête sportive populaire.